

## Réunion du 8 novembre 2016

### L'ordre du jour est le suivant :

- 1 – Approbation du compte rendu de la réunion du 4 octobre 2016,
- 2 – Commune Nouvelle,
- 3 – Contrat d'assurance groupe du personnel,
- 4 – Achat licence,
- 5 – MAM (Maison des Assistantes Maternelles),
- 6 – Groupe Médical,
- 7 – Syndicat des Pompes Funèbres,
- 8 – Questions diverses.

Monsieur le Maire ouvre la réunion en remerciant le Conseil Municipal de sa présence.

### **1 – Approbation du compte rendu de la réunion du 4 octobre 2016**

Le compte rendu de la dernière réunion, n'appelant aucune observation ni remarque, est accepté à l'unanimité.

### **2 – Commune Nouvelle**

Points abordés lors de la réunion du 29 octobre 2016 :

- projet fédérateur : réflexion autour d'un projet touristique
- gouvernance, indemnités : il convient de décider de la nouvelle gouvernance en tenant compte de l'obligation de parité.

Le nombre d'élus diminuera progressivement :

2020	→ 26 élus
2020/2026	→ 19 élus
2026	→ 15 élus

### **3 – Contrat d'assurance groupe du personnel**

Le Centre de gestion a négocié les taux suivants :

Agents titulaires, stagiaires	Taux 6,20%	Décès, maladie, maternité incapacité ...
Affiliés CNRACL		Franchise 15 jours en cas de maladie
Non affiliés CNRACL	Taux 1,10%	Franchise 10 jours en cas de maladie

Le Conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

### **4 – Achat licence**

M. le Maire rappelle que Maître Roques-André avait proposé à la commune d'Archiac de racheter la licence IV du restaurant "La Petite Champagne", celle-ci expire dans cinq ans. La commune possède déjà deux licences (la Préfecture en accorde une pour quatre-cent-cinquante habitants) mais l'acquisition d'une licence déjà existante est possible, car elle est hors quota.

Le Conseil propose de l'acheter.

## **5 – MAM (Maison des Assistantes Maternelles)**

M. Michel PAULHAC a reçu Mmes MATIGNE, BELLAMY et BROCHARD qui ont pour projet l'installation d'une MAM.

La surface nécessaire est de : 105 m<sup>2</sup> pour 12 agréments  
120 m<sup>2</sup> pour 16 agréments

Elles ont demandé les plans du bâtiment de l'ancienne perception (143m<sup>2</sup>).

Si le projet se concrétise il faudra ouvrir trois portes à l'intérieur et prévoir un espace extérieur clôturé. Il pourrait voir le jour dans le courant du premier semestre 2017.

## **6 – Groupe Médical**

Les praticiens du groupe médical demandent si la commune peut leur fournir un défibrillateur.

Le Conseil municipal est contre.

## **7 – Syndicat des Pompes Funèbres**

Suite à la proposition de dissolution des Syndicats de Pompes funèbres faite par M. Le Préfet, des élus du canton ont manifesté leur désapprobation.

Suite à cela M. Le Préfet autorise la continuité des deux syndicats à condition qu'ils fusionnent.

## **8 – Questions diverses**

La SARL DESCUBES a déposé un dossier de demande d'extension d'installation de distillation. La consultation publique s'est terminée le 7 novembre 2016.

Le Conseil municipal ne s'oppose pas à la demande d'extension d'installation de distillation de la Distillerie DESCUBES.

La cérémonie du 11 novembre aura lieu à 9h45 à ARCHIAC suivie de la réunion cantonale à 11h30 à ARTHENAC.

Les miroirs installés aux carrefours du Crédit Agricole et de la rue Agrippa d'Aubigné vont être changés.

Le collège organise une cérémonie républicaine pour la remise des diplômes du brevet, le 10 décembre à 9 heures.

Le 3 décembre à 14h aura lieu la marche du Téléthon (11km). Départ et arrivée à la Maison de la Vigne et des Saveurs.

Mme PECHEREAU Corine signale que les riverains du Chemin des Viviers demandent l'interdiction du passage aux camions. M. PAULHAC précise qu'il est prévu d'installer un panneau d'interdiction aux 3,5 tonnes.

Le repas des Aînés aura lieu le 18 février 2017. Une prestation d'un groupe de folklore est proposée. Ce point est à revoir ultérieurement.

Mme Suzy COSSON-DESCUBES a assisté à une réunion MSA pilotée par l'ARS. L'objet de cette réunion porte sur le projet de création d'un réseau de professionnels pour tout public et toute pathologie. Une prochaine réunion est prévue en décembre.

La séance est levée à 23 heures 18 minutes.